

République Française
Département de l'Hérault
Commune de SAINT GUILHEM LE DESERT

Date de la convocation : 07/03/2023

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°

Séance du 16 Mars 2023 09-2023

Membres en exercice : 10

Présents : 9 Absents : 1

Représentés : 0 Pour : 9

Contre : 0 Abstention 0

L'An Deux Mille Vingt Trois le Seize Mars à 18 heures
le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
sous la présidence de M. Robert SIEGEL, Maire,

Présents : SIEGEL R, MORESMAU JP, MINAZZO D, HOMBERT B, THEULE JC,
VEDEL P, GILHET B, STEHLE C, KROGSDAHL A

Absent : NICAISE V.

Secrétaire de séance : MORESMAU JP.

Objet : Soutien humanitaire suite au Séisme en Syrie et Turquie

Face à la tragédie humaine causée par le séisme dévastateur en Turquie et en Syrie, le Conseil Municipal de SAINT GUILHEM LE DESERT exprime toute sa solidarité envers les populations touchées.

En lien avec l'Association des Maires de l'Hérault (AMF 34), le Conseil Municipal souhaite apporter une aide financière pour venir en aide aux très nombreuses victimes en soutenant les organisations non gouvernementales présentes sur le terrain.

Aussi, en complémentarité de l'aide internationale qui relève de la compétence de l'Etat, le Conseil Municipal de SAINT GUILHEM LE DESERT accorde une subvention de 100 € à l'AMF 34.

En lien avec l'Association des Maires de France les sommes récoltées seront versées à l'ONG nationale ACTED.

Aussi considérant que le devoir de notre commune est d'assurer l'aide, le secours et la protection des populations à hauteur de ses compétences et moyens ;

Considérant que la situation en Syrie et en Turquie nécessite un soutien humanitaire de notre commune ;

Le Conseil Municipal, après délibéré,

AUTORISE Monsieur le Maire à verser une subvention exceptionnelle 100 € à l'AMF 34 pour une action de solidarité aux sinistrés de Turquie et Syrie.

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture le

Fait & délibéré à Saint-Guilhem, Jour, Mois, An que dessus.

Le Maire,
SIEGEL R.

Le/La secrétaire de séance,



